

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 septembre 2011

CP 11/09-40

L'an deux mil onze, le 26 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Gonzalez et Quéreilhac.

**AIDE DU DEPARTEMENT
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES
COMMUNES D'ANGEVILLE, BOURG DE VISA, BOURRET,
MIRAMONT DE QUERCY, MONTRICOUX, ORGUEIL et SAINT SARDOS,**

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2011	400 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	231 299 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	30 290 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jours	261 589 €
Disponible	138 411 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 30 290 € :

Demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
1) ANGEVILLE Aménagement piétonnier sur le chemin n°2 dit de « ronde » (partie infé- rieure) Observation : Préfinancement accordé le 29.07.2011.	165	12 803	12 803	54%	<u>6 913 €</u>
2) BOURG DE VISA Réfection de la place des Ormeaux	429	7 668 €	7 668 €	31,20%	<u>2 392 €</u>

<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 21.07.11.					
COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTIO N	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
3) BOURRET Création d'un fossé amont et busage du fossé aval au lieu-dit « la claquette »	576	52 438	19 000	24%	<u>4 560 €</u>
4) MIRAMONT DE QUERCY Restauration du pont bascule	300	1 689 €	1 689 €	31,20%	<u>526 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28.06.11.					
5) MONTRICOUX Réfection de la cour de l'école maternelle	912	25 000	19 000	18%	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 20.04.2011.					
6) MONTRICOUX Réfection de la cour de l'école primaire	912	28 025	19 000	18%	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 31.03.2011.					

Demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique (suite)

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
7) ORGUEIL Aménagement de la cour de l'école primaire	827	25 000	19 000	24%	<u>4 560 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 24.06.2011.					
8) SAINT SARDOS Travaux de busage che- min de Naudin	564	18 748 €	18 748 €	24%	<u>4 499 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 09.06.2011.					

TOTAL :30 290 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,